

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 138 (2012)
Heft: 11: Genève

Artikel: Résultats de concours : "Neuchâtel 2020" : concours d'idées d'urbanisme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉSULTATS DE CONCOURS

« NEUCHÂTEL 2020 » CONCOURS D'IDÉES D'URBANISME

Donner à la ville un élan qui profite plus largement à l'ensemble du canton, garantir la compétitivité d'une « Neuchâtel élargie » et son attractivité auprès des investisseurs immobiliers, renforcer sa position dans le réseau des villes suisses et assurer un développement compatible avec les principes de durabilité nécessitent une réflexion de profondeur en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

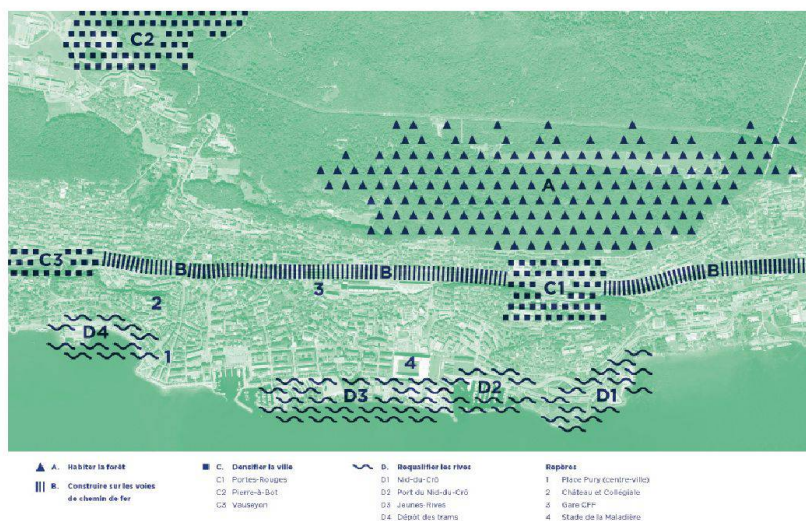
Le concours proposait de réfléchir en premier lieu aux rives du lac et à la frange boisée de la ville de Neuchâtel. Il avançait ainsi des idées quelque peu iconoclastes tout en renouant avec une dynamique séculaire de développement de la ville en direction du lac et de la montagne.

Issues d'opérations de comblement, les rives représentent un cadre de haute qualité. Les réflexions menées par les participants devaient porter sur l'implantation d'équipements destinés aux loisirs ainsi qu'à l'enseignement et à la recherche, voire à un centre de congrès dans le cadre du regroupement de différents instituts universitaires sous un seul toit.

Le développement territorial actuel en Suisse est régulièrement mis à l'index en raison du mitage du territoire et de la croissance de la mobilité quotidienne qu'occasionne la dispersion de l'habitat. Il convient dès lors de réfléchir aux endroits opportuns où canaliser l'urbanisation. Le concours proposait de réfléchir à l'accueil de 8 000 habitants notamment dans la zone forêt proche du centre et de la gare. Un quartier dense et de qualité permettrait de diminuer la consommation de sol en périphérie et serait, grâce à sa localisation stratégique, intégré aux différents réseaux de transports en commun.

Extrait du rapport du jury

Tous les rendus peuvent être consultés sur www.cnci.ch/CMS/default.asp?ID=135



PALMARÈS

1^{er} rang, 1^{er} prix (Fr. 40 000.-)

2:pm architectures (F),
Dauphins architecture (F)

2^e rang, 2^e prix (Fr. 30 000.-)

Jacques Perroud,
Alix Anderegg,
Stéphane Isely,
Jonathan Parrot, (CH)

3^e rang, 3^e prix (Fr. 20 000.-)

JMGLM (F)

4^e rang, 4^e prix (Fr. 15 000.-)

Dürig AG (CH)

5^e rang, 5^e prix (Fr. 10 000.-)

Dogma (NL) et Heverlee (B)

6^e rang, 6^e prix (Fr. 5 000.-)

Scalène Architectes (F)

Plan de situation
et synthèse des résultats du concours
(Document Supero)

ENTRETIENS

Dans le cadre de la présentation des résultats de ce concours, Pierre Hiltbold, directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie explique l'origine de cette démarche alors que Patrick Rérat, président du jury revient sur les réponses données par les concurrents.

Propos recueillis par Cedric van der Poel

Pierre Hiltbold, Directeur de la CNCI

Vous avez lancé ce concours d'urbanisme en septembre 2011.

Qu'est-ce qui pousse une chambre de commerce à sortir de ces domaines de prédilection pour s'intéresser à l'urbanisme ?

Pierre Hiltbold : Tout est parti d'une célébration et d'un constat. La chambre neuchâteloise de commerce et de l'industrie (CNCI) a fêté, en 2008, ses 75 ans d'existence. A cette occasion, nous avons lancé une démarche prospective afin d'imaginer quels seraient les besoins futurs du canton. Elle a débouché sur la concrétisation de deux projets. La première est la création du Swiss Creativ Center (www.scc-network.ch), laboratoire d'idées qui réunit les créatifs, les innovateurs et les industriels du canton afin de faire émerger les idées de demain. La deuxième concrétisation est ce concours d'idées d'urbanisme « Neuchâtel 2020 » qui est basé sur un constat. La Suisse se trouve dans un contexte de globalisation qui amène de gros changements et qui exige une adaptation active. Le canton de Neuchâtel dans son ensemble a donc décidé de se positionner en encourageant le développement d'une société basée sur le savoir ; le Canton est par exemple en train de revoir son approche scolaire, de l'école enfantine à l'entrée en apprentissage ou au lycée. Si la formation est importante, il faut également les infrastructures adéquates pour attirer les personnes qui vont alimenter cette société du savoir. La CNCI a donc voulu accompagner cette démarche en posant la question de ces infrastructures urbaines, plus précisément celles du logement et des espaces collectifs dédiés à la production de savoir. Nous avons voulu générer des idées ambitieuses qui, je l'espère, se concrétiseront dans des projets moins modestes que ce qui se fait généralement dans le canton. A Genève, le concours d'idée « Genève 2020 » a eu une forte influence sur la requalification de la zone industrielle Praille-Acacias-Vernet.

La CNCI va-t-elle organiser un suivi pour que ce concours d'idées ne reste pas qu'une belle initiative mais qu'il puisse aussi jouer un rôle important dans le développement urbain du canton ?

Nous avons très vite pensé donner une suite à ce concours. Nous y avons également été encouragé par les réactions positives qui ont suivi la proclamation du résultat, tant par les autorités politiques – cantonale et communale – que par le milieu financier. Le 25 octobre prochain, nous allons donc organiser une table ronde qui devrait réunir les autorités politiques cantonales et communales, des spécialistes de l'aménagement du territoire et des investisseurs dans l'immobilier. Le concours a fait émerger des pistes très intéressantes qui doivent être prises en considération par les autorités publiques pour le développement futur de Neuchâtel.

Patrick Rérat, géographe et Président du jury

Le programme du concours proposait aux participants de se focaliser sur la frange boisée en dessus de la gare et sur les rives du lac. Pourquoi ?

Patrick Rérat : Le concours part du constat de deux grands enjeux. Le premier est la promotion de la société du savoir. Neuchâtel possède plusieurs hautes écoles et centres de recherche d'importance régionale, nationale ou internationale – notamment l'Université de Neuchâtel, la Haute école ARC, une antenne de l'EPFL – et il est donc important de permettre le développement de cette société du savoir dans les prochaines décennies. Le deuxième enjeu est de proposer un habitat de qualité, sachant que les prévisions démographiques tablent sur une croissance d'environ 14 000 habitants sur le bas du canton d'ici à 2040. La question que pose le concours est finalement quels habitats et quelles infrastructures proposer à ces nouveaux habitants.

Pour l'emplacement, la frange boisée semble être un endroit intéressant pour réfléchir au développement urbain de la ville. Située à proximité de la gare et de différents réseaux de transports en commun, elle pourrait accueillir un quartier en balcon face aux Alpes, de haute densité (permettant de limiter le mitage du territoire en périphérie) et moins tributaire de la voiture individuelle. Plus généralement, le processus de métropolisation que connaît la Suisse oblige les villes moyennes à repenser les secteurs proches des gares (ce que Neuchâtel a commencé à faire avec l'implantation de l'Office fédéral de la statistique et la Haute école ARC). Il s'agit de nœuds stratégiques dans l'hyperville qu'est devenu le territoire helvétique. C'est particulièrement le cas pour les acteurs qui recherchent une très forte accessibilité par rapport aux grands centres urbains. Quant aux rives du lac, le potentiel pour les mettre en valeur est encore grand et elles représentent un atout urbanistique indéniable.

D'une manière générale, quelles sont les réponses données par les participants ?

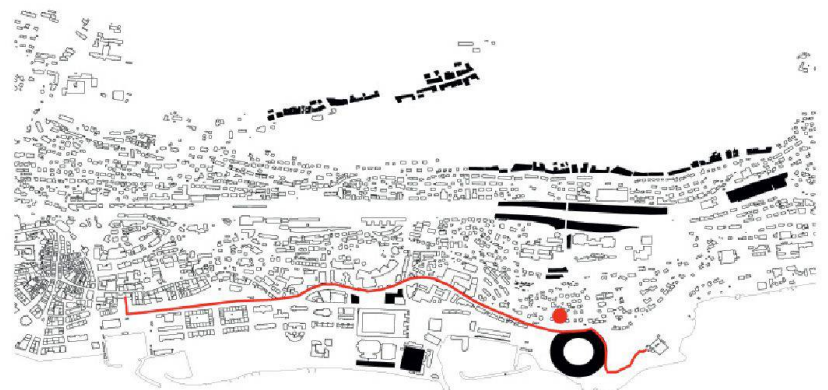
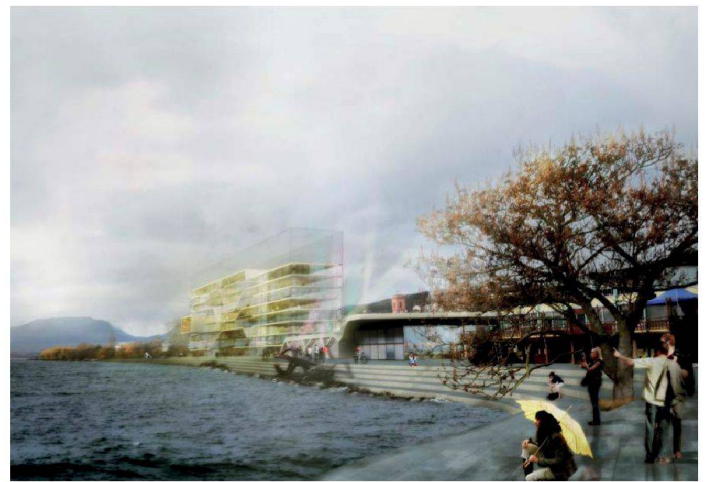
Comme c'est un concours d'idées, l'objectif était de changer la vision que les Neuchâtelois ont de leur ville et d'offrir toute une série de pistes de réflexion. Mentionnons tout d'abord que plusieurs projets rendus se sont écartés du programme en favorisant des interventions en dehors des deux secteurs proposés (les rives et la frange boisée). Parmi l'ensemble des projets, il est possible d'identifier quatre « familles » de réponses. La première, que l'on pourrait appeler « habiter la forêt », regroupe les réponses données à la frange boisée ; elles prennent la forme d'interventions soit très ponctuelles soit, au contraire, de plus grande ampleur. La deuxième famille comprend les projets qui se sont intéressés aux voies ferroviaires, en proposant de les couvrir ou de les enterrer afin de libérer de l'espace pour de nouvelles constructions. Un grand nombre de concurrents a également fait émerger une troisième piste de réflexion, celle de la densification de la ville, en identifiant des secteurs qui ne retiennent plus l'attention des Neuchâtelois, mais dont le potentiel d'urbanisation est encore important. Enfin, la quatrième piste de réflexion tente de repenser les rives par des interventions qui se concentrent souvent aux deux extrémités du périmètre fixé par le concours, qui sont en fait les portes d'accès à la ville de Neuchâtel. L'ensemble de ces propositions doivent à présent nourrir le débat. Une brochure a été largement diffusée avec la presse régionale et un débat est prévu pour l'automne.



**2:pm architectures (F),
Dauphins architecture (F)**

1^{er}

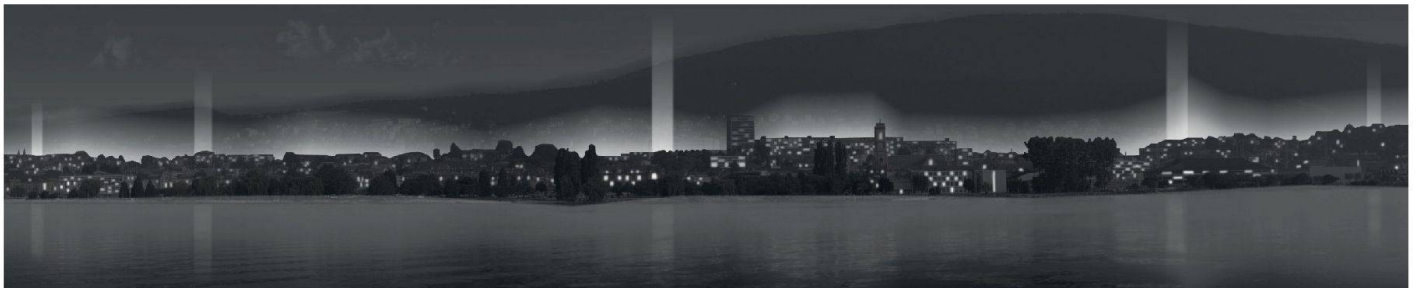
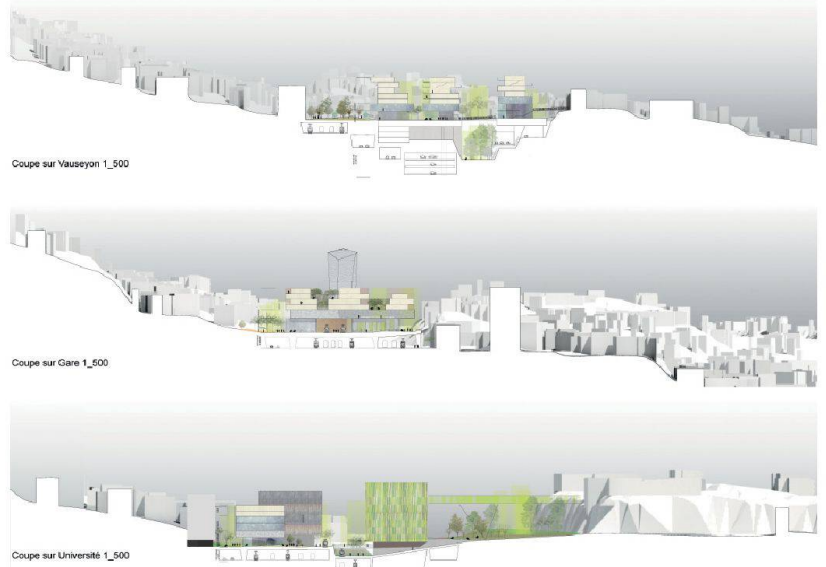
Par le titre « Aménités », les auteurs affichent l'objectif de leur projet : rendre la ville encore plus aimable qu'elle ne l'est. Bien que répondant aux hypothèses du concours, ils s'intéressent en premier lieu à l'existant en identifiant des sites où des opérations de densification et des réaménagements urbains sont possibles, comme les Portes Rouges, le Nid-du-Crô ou encore Vauseyon. Concernant la forêt, les logements proposés se font à la lisière, respectant ainsi le développement historique de la ville de Neuchâtel qui s'est fait de manière progressive, par continuité du bâti et en fonction de la topographie. Une autre implantation suggérée prolonge des cheminements déjà présents dans le quartier des Cadolles. Dans les deux cas, les nouveaux bâtiments sont de morphologies variées mais qui limitent au maximum l'emprise au sol. Les interventions sur les rives du lac se focalisent sur le Nid-du-Crô et à l'est des Jeunes-Rives. En proposant de faire du Nid-du-Crô un véritable pôle sportif et éducatif, les auteurs offrent une porte d'entrée Est à la ville sur un site rendu difficile par le noeud autoroutier. Le projet agrandit la ville de manière progressive reliant la forêt et les rives par des interventions ponctuelles et concentrées. Cette approche pragmatique a beaucoup plu aux membres du jury et dénote une parfaite compréhension du fonctionnement actuel de la ville. Le jury a également apprécié l'attention portée à la présentation des planches. La sensibilité des images réussit à traduire la stratégie générale du projet ainsi qu'à transmettre de véritables ambiances. Le jury émet toutefois quelques réserves sur les propositions faites pour l'aménagement des rives.



**Jacques Perroud, Alix Anderegg,
Stéphane Isely, Jonathan Parrat (CH)**

2^e

Afin de répondre aux enjeux posés par le concours (accueillir de nouveaux habitants et développer la société du savoir), les auteurs suggèrent de densifier la ville. Poussant cette logique jusqu'au bout, les architectes ne répondent pas aux hypothèses du concours en tant que telles – urbaniser la forêt et repenser les rives du lac – mais proposent un projet qui se concentre sur les voies ferrées. En recouvrant ces dernières entre Vauseyon et Monruz, le projet libère une surface importante pour la création d'un « axe générateur » qui fait de la circulation un enjeu décisif pour Neuchâtel. L'urbanisation de cet axe circulatoire fort et plurimodal (lignes de tramway, pistes cyclables et zones piétonnes) se fait de manière harmonieuse autour de sept nœuds, de sept centralités – Vauseyon, Parcs, Vieille ville, Gare, Fahys, Portes Rouges et Monruz – où se concentrent les activités, l'habitat et les interfaces de transports publics. Cette nouvelle colonne vertébrale intègre les infrastructures existantes assurant ainsi les liaisons transversales. Le jury a particulièrement apprécié l'originalité de la démarche et les propositions construites dont les programmations s'adaptent à la topographie du terrain, respectant ainsi de manière subtile les courbes de niveaux. Il a également relevé la façon dont le projet « recoud » le bas et le haut de la ville. Si le jury relève l'anticipation du projet, notamment dans la façon dont ce nouvel axe va changer l'organisation de la ville, il aurait souhaité une réflexion plus approfondie sur la manière de desservir la ville. Le jury regrette également que le projet n'aborde pas le secteur des rives.

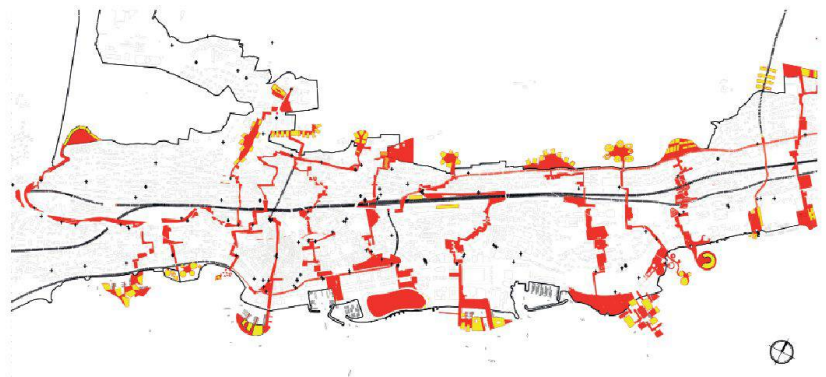




JMGLM (F)

3^e

Partant du même constat que le deuxième prix, celui d'une ville scindée en deux par les voies de chemin de fer, la réponse donnée par le projet «Rendezvous» est tout autre. Les auteurs considèrent la ville comme lieu de rendez-vous, de rencontres multiples. Sur la base de cette vision, les auteurs développent dans leur projet 19 trajectoires thématiques reliant entre elles, par des promenades urbaines, des poches urbanisées en haut et en bas de la ville. Ces poches urbaines constituent de nouvelles centralités. Elles sont développées en lisière de forêt, sur les rives voire sur le lac. Elles regroupent des programmes mixtes et variés, parfois éphémères, qui proposent une ville composite pensée pour des usages et des usagers multiples. L'organisation de ces trajectoires dénote une lecture fine de la ville, suggérant de révéler et de mettre en valeur des cheminements existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Le jury a apprécié la réflexion menée sur le fonctionnement actuel de la ville de Neuchâtel ainsi que la vision positive, ouverte et poreuse qui en ressort. Le jury souhaite toutefois dissocier dans son jugement le rendu urbanistique du rendu architectural. En effet, les formes proposées sont peu adéquates et semblent plus relever de l'évènementiel que de véritables projets architecturaux.

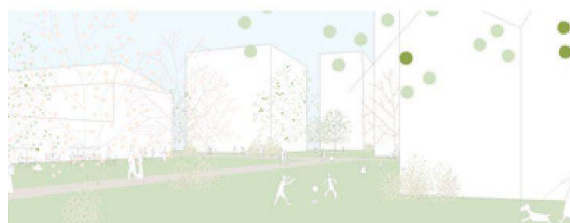
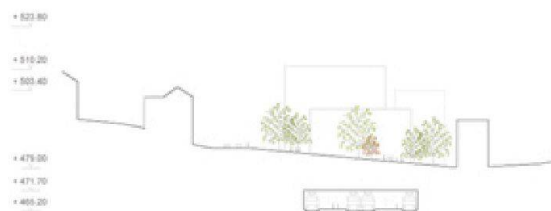
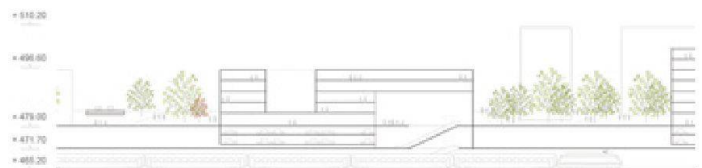




Dürig SA (CH)

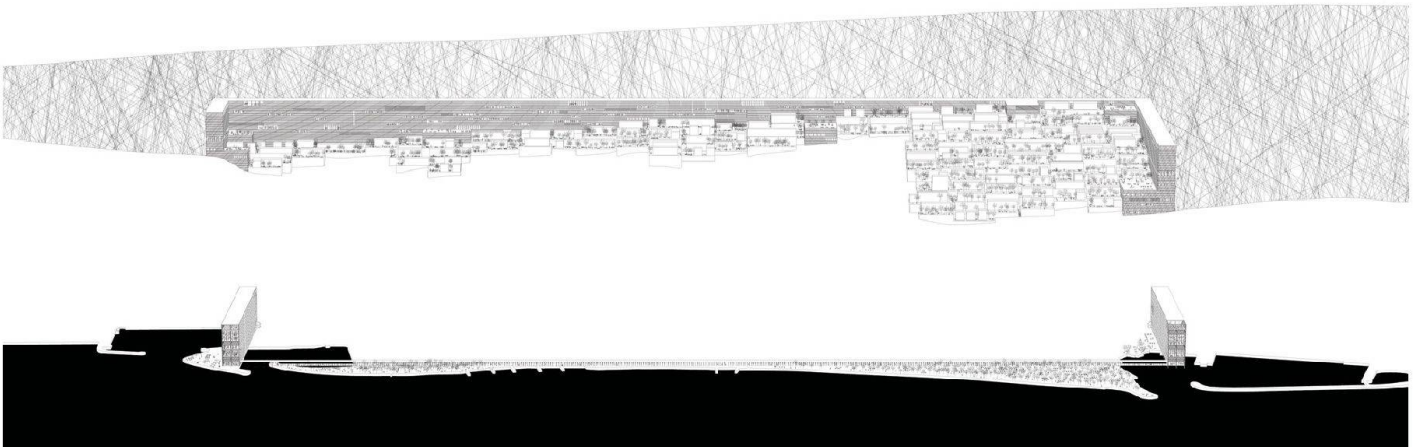
4^e

Ce projet a retenu l'attention du jury pour les mêmes raisons que le 2^e prix. Les auteurs prennent le parti de densifier la ville dans son cœur et de tirer profit des importantes surfaces occupées par les voies de chemin de fer et infrastructures de transport. Ils ne touchent pas à la forêt et conservent le paysage existant. Prenant exemple du tunnel autoroutier construit dans les années 90, le projet propose de creuser un tunnel pour les voies ferrées. Un plateau serait ainsi créé. Conçu comme un « espace vert continu » au centre de Neuchâtel, il pourrait accueillir un programme mixte de bureaux, de logements et d'aménagements publics. Il s'agit là, comme pour d'autres projets, de construire la ville en ville. Au-delà de l'originalité de la proposition, le jury a regretté que le projet ne tienne pas suffisamment compte de la topographie du site, qu'il n'accorde que peu d'importance aux liaisons nord-sud et qu'aucune proposition ne soit faite pour le secteur des rives.



Dogma (NL) et Heverlee (B)5^e

Temenos est le projet qui a amené les plus vives discussions au sein du jury. Il propose une forme architecturale ambitieuse posée au-dessus du Vallon de l'Ermitage. En écho à ce développement, il cadre les rives par deux bâtiments jumeaux. Ces derniers sont reliés entre eux par une « stoa », créant ainsi une véritable promenade publique au bord de l'eau. Les habitations sont réparties dans le bâtiment unitaire qui se trouve dans la forêt, offrant une vue imprenable sur le lac et les Alpes, alors que le programme universitaire est partagé dans les deux immeubles en bord de lac. Cette proposition radicale, très plastique, inattendue et provocatrice a divisé le jury. Certains ont apprécié le raffinement de la composition, le jeu subtil entre la forme artificielle et la morphologie du terrain, le dialogue créé entre le lac et la forêt. D'autres, bien que sensibles à la réflexion académique sur laquelle est basé le projet et à sa présentation graphique, ne soutiennent pas cette approche d'un urbanisme axé sur un dessin volontariste plutôt que sur la réalité d'un contexte.



Scalène Architectes (F)

6^e

Ce projet est basé sur une analyse complète et fine de la ville de Neuchâtel et prévoit un développement en différentes phases sur plusieurs décennies. La première étape (2020) s'attelle à la densification de la ville en couvrant l'autoroute, ce qui permettrait le développement de deux nouveaux quartiers (Maladière et «Chauvde-Fonds» dans le secteur de Vauseyon). Les voies ferrées seraient alors considérées comme un nouveau potentiel foncier. En 2040, les architectes proposent la réalisation d'un nouveau quartier dense à Pierre-à-Bot qui serait relié au centre-ville par une promenade piétonne. Pour finir, le projet prévoit l'urbanisation des franges boisées à l'horizon 2060. Le jury a particulièrement apprécié le phasage, la vision polycentrique et l'étendue des propositions faites dans ce projet. Ce dernier permet de «réconcilier» le haut et le bas de la ville en proposant de nouvelles connexions nord-sud. Toutefois, le jury souligne que ce projet a les défauts de ses qualités: la diversité de ses propositions empêche l'émergence d'une idée forte. De plus, le rendu ainsi que les formes architecturales desservent l'analyse urbaine proposée.

